

Envoyé en préfecture le 08/10/2015 Reçu en préfecture le 08/10/2015

Affiché le

- 8 OCT. 2015 1D 056-215601626-20151001-15-DE EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS** DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

> Séance Publique du Jeudi 1 octobre 2015

Objet de la délibération : Vente de la maison de Beg Minio cadastrée AE 105p AE 106p

#### Etalent présents :

Ronan LOAS, Loîc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudle LE BIHAN, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

### Absents excusés avant donné pouvoir :

Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Serge LECUYER à Antoine GOYER, Pierre-Yves CAINJO à Christelle CAINJO. Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Jean-Guillaume GOURLAIN,

Secrétaire de séance : Pascaline ALNO

Présents: 28 Pouvoirs: 05

Envoyé en préfecture le 08/10/2015
Reçu en préfecture le 08/10/2015
Affiché le ROCT. 2015

ID : 056-215601626-20151001-15-DE

n°15

### DIRECTION AMENAGEMENT URBANISME ENVIRONNEMENT AFFAIRES ECONOMIQUES

# BEG MINIO - VENTE DU BIEN CADASTRE AE 106P AE 107P

Rapporteur : Loïc TONNERRE

La ville est propriétaire à Beg Minio d'une maison d'habitation édifiée à proximité de la station de traitement de l'eau au milieu des années 1970. Ce logement de fonction était destiné au gardien de l'usine.

La maison se situe sur les parcelles AE 106 et AE 107

Afin de dissocier les parcelles nécessaires à l'usine de traitement de l'eau et la maison, un bornage entre les parcelles AE 106 et AE 107 a été commandé par les services de Lorient agglomération, titulaire de la compétence Eau potable. La surface correspondant à la maison est un terrain clos et arboré qui couvre une surface d'environ 1 000 m2. La surface habitable est d'environ 95 m2.

Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2012 pour remettre aux normes l'installation électrique ainsi que les évacuations d'eaux usées et la fosse toutes eaux. Des travaux d'isolation et de rénovation intérieure ont également été effectués.

Le bien est disponible immédiatement.

Le bien est actuellement situé en zone Uia au PLU. Ce zonage est destiné aux activités et installations participant à la vie économique susceptibles de comporter des nuisances incompatibles avec l'habitat (activités professionnelles, industrielle, commerciales et artisanales de toute nature). Il correspond à l'activité prédominante sur l'unité foncière, à savoir l'usine de traitement de l'eau.

Le bien a été mis en vente par l'intermédiaire des agences immobilières de Ploemeur et auprès de l'office notarial pour un montant de 250 000 €.

Une seule offre a été reçue au prix de 178 000 € sous la condition suspensive de l'obtention d'un prêt.

il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à vendre le bien au prix de 178 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2122-21 et L 2241-1 ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques (CGPPP) et notamment l'article 3221-1;

Vu l'avis de France Domaine du 15 janvier 2015 ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2015

Reçu en préfecture le 08 10 8 0CT. 2015

ND: 056-215601626-20151001-15-DE

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » en date du 17 septembre 2015 .

Vu l'avis de la commission « finances et ressources humaines » en date du 21 septembre 2015;

Considérant qu'une seule offre a été déposée au prix de 178 000 €

# LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la vente du bien immobilier sis à Beg Minio et cadastré AE 106p et AE 107p au prix de 178 000 Euros, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;
- RETIENT l'offre présentée ;
- > DONNE tous pouvoirs au Maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE - 33 POUR

Le registre dûment signé. Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS, Maire